

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2024.18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	01
Présents :	23
Procurations :	03
Votants :	26

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le ONZE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Madame Françoise CHASSON, Première Adjointe de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Franck REVEL à Eric JOURET, Mélody FERRERO à Francis CLUTIER, Nicole TOGNETTY à Françoise CHASSON - **Absent :** Laurent FAURE - **Secrétaire de séance :** Peggy BROC

Affaires financières : Subventions 2024 au CCAS – Attribution

Dans le cadre du Budget Primitif 2024, un crédit de 40 000€ est inscrit au compte 657362. Il est proposé de verser l'intégralité de cette somme au Centre Communal d'Aide Sociale pour faire à ses besoins.

Pour information, le CCAS a un budget global 2024 estimé à environ 54 000€ de fonctionnement, les actions menées ne pouvant l'être qu'avec le concours du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Décider à verser une subvention d'équilibre au budget du CCAS de 40 000 €
- Autoriser le Maire ou à défaut un Adjoint à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 abstentions (Mme GIBAUD et M. MONTREDON) cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 15 AVR. 2024
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 12 avril 2024

Pour le Maire
La Première Adjointe
Françoise CHASSON

